



Part succession

Par Sandra26

J'ai 2 questions.

Ma grand mère est décédée. Mon grand père est toujours vivant.

Il détenait un bien immobilier commun. 2 enfants.

Combien est la part des enfants?

Merci

Ma belle soeur avait une maman décédée d'un premier lit. Sa maman a eu un fils avec son mari.

Sa maman avait un appartement avec son mari décédée 3 mois après lui aussi sans qu'aucun papier ne soit fait.

Quel est la part de ma belle soeur?

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Ma grand mère est décédée. Mon grand père est toujours vivant.

Il détenait un bien immobilier commun. 2 enfants.

Combien est la part des enfants?

Cela va dépendre de s'il existe un testament ou une donation entre époux. Par défaut votre grand-père a le choix entre :

- l'usufruit de tous les biens de votre grand-mère (dans ce cas chaque enfant aurait la nue-propiété du quart de la maison)

- la pleine propriété de 25 % des biens de votre grand-mère (dans ce cas votre grand-père aurait au total $1/2 + 1/8$ de la maison, soit $10/16$, et chaque enfant $3/16$ de la maison)

Ma belle soeur avait une maman décédée d'un premier lit. Sa maman a eu un fils avec son mari.

Sa maman avait un appartement avec son mari décédée 3 mois après lui aussi sans qu'aucun papier ne soit fait.

Quel est la part de ma belle soeur?

Si c'était aussi un bien commun, sans testament ni donation entre époux :

- au décès de sa mère le veuf a eu $1/4$ de ses biens en pleine propriété et ses deux enfants le reste. Votre belle-sœur possède donc $3/16$ du bien en question. Son frère a hérité de $3/16$ suite au décès de sa mère puis a récupéré les $10/16$ appartenant à son père.